

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 06242

Numéro SIREN : 517 496 840

Nom ou dénomination : ENTREPRISE MEDERREG

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2023 sous le numéro de dépôt 142547

ENTREPRISE MEDERREG
Société à responsabilité limitée
au capital de 400 000 euros
Siège social : 7 rue Jules Valles
75011 PARIS
517 496 840 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01 SEPTEMBRE 2023

L'an 2023,
Le 01 septembre,
A 14 heures,

Monsieur Rachid MEDERREG,
Demeurant 4 bis rue de Lyon 75012 PARIS,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 4 000 euros composant le capital social de la société ENTREPRISE MEDERREG,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 2 de l'article L. 223-35 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION - Nomination de Commissaires aux Comptes

L'associé unique, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2022 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer :

- La SARL à associé unique **CH AUDIT**, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 818 439 333, dont le siège social est situé 60 rue de Prague 92700 COLOMBES, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- La SAS **CBA AUDIT**, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 791 192 040, dont le siège social est situé au 27 et 29 avenue Philippe Auguste 75011 PARIS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Chacun des Commissaires aux Comptes ainsi nommés ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaites à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION - *Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités*

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Rachid MEDERREG